

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 537

présenté par

Mme Colombier et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 8

À l'alinéa 9, après le mot :

« défense »,

insérer les mots :

« , comprenant notamment un état des lieux détaillés des besoins humains de notre base industrielle et technologique de défense, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La première ligne de l'économie de guerre est composée par l'ensemble des industriels de notre BITD.

Pourtant, les besoins de recrutement sont énormes et nos entreprises ont parfois le plus grand mal à recruter des soudeurs, chaudronniers, des électrotechniciens, et de manière générale, toutes les compétences rares pour la production de matériels militaires plus ou moins complexes.

Aussi, il est indispensable d'informer le Parlement sur les chiffres exactes des tensions dans ce secteurs d'emploi, ainsi que les moyens pris par le Gouvernement, en concertation avec les entreprises et à leur bénéfice, pour faciliter la formation et le recrutement d'ouvriers qualifiés notamment.